

Réunion du Bureau du 23 Août 2006

RD non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

Etude de l'ordre du jour du prochain CA (21 Septembre 2006 – 8h30)

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 juin 2006.

POINT 2 : Questions financières et comptables :

- 2.1 Droits d'inscription 2006/2007 ;

Les droits d'inscription sont inchangés très depuis longtemps, nous avons gardé les droits qui étaient « indexés » comme le faisait la NC. La NC a décidé il y a deux ans de passer aux droits métropolitains alors que nous sommes restés aux droits « indexés ». La NC a également décidé de faire payer les boursiers des territoires (pas les boursiers d'Etat car l'Etat dédommage partiellement l'université pour ses boursiers mais pas pour les boursiers du territoire). Une note de la centrale et un recours gracieux d'une association d'étudiants de métropole nous oblige maintenant à passer aux droits métropolitains.

Le budget voté lors en CA intégrait des droits majorés, cette baisse des droits implique donc un « déficit de recette » de l'ordre de 19 MFCP (15,5 MFCP sur l'établissement et 3,5 MFCP sur la BU).

Nous ne pouvons pas, à ce moment de l'année, revenir sur les formations ouvertes ou les seuils des groupes ni faire payer les boursiers du territoire puisque certains boursiers ont déjà été exonérés de ces droits. Pistes possibles pour cette année et dans l'urgence :

- ➔ « faire des économies » et demander l'autorisation à la centrale de puiser dans les fonds de réserve
- utiliser la LOLF pour utiliser des ressources budgétaires de postes non utilisés pour assurer le fonctionnement de l'établissement. Un courrier a été adressé à la centrale et pourrait permettre de « récupérer » environ 13 MFCP équivalent aux « salaires non indexés » de ces postes.
- le fonctionnement de la BU est entièrement assuré par l'UPF et nous allons donc demander à celle-ci de participer à cette « baisse de recettes » à hauteur de la baisse des droits de BU.

Concernant les boursiers du territoire, la quasi totalité de ceux-ci pourraient postuler à une bourse d'Etat, il est probable que les boursiers du Territoire devront payer leurs droits d'inscription à partir de 2007-08. Environ 500 boursiers (Etat + territoire) à l'UPF.

Autre info budgétaire importante : la retraite additionnelle des fonctionnaires doit être payée sur toutes les heures complémentaires effectuées par tous les fonctionnaires, y compris les fonctionnaires hors UPF (collèges, lycées, ...) soit env. 6 MFCP. Puis, l'établissement devra émettre des titres de perception envers les intéressés à hauteur de 50% de la somme (env. 3 MFCP). Globalement cette cotisation est de l'ordre de 5% du montant des heures perçues. A partir de 2007, ce prélèvement se fera directement au niveau du paiement des heures.

- 2.2 DBM n° 3 de l'université ;
- 2.3 Admission en non valeur des œuvres universitaires

Loyers de 1999 à 2004 (env. 1 MFCP).

- 2.4 DBM n° 2 des œuvres universitaires ;
- 2.5 Attribution de subventions ;
- 2.6 Utilisation des locaux à titre gracieux ;

Demande de l'Association « Sciences en fête »

- 2.7 Commission budgétaire 2007.

Reconduire celle de l'année précédente.

POINT 3 : Enseignants et enseignants-chercheurs :

- 3.1 Demande de renouvellement d'un détachement à l'UPF ;

JM Charpentier demande le renouvellement de son détachement pour 6 mois. Pourrait être installé sur support budgétaire de MCF vacant à partir de Janvier (il pourrait alors assurer des enseignements au premier semestre).

- 3.2 Utilisation et transformation des emplois vacants, et création des emplois pour septembre 2007 ;

Circulaire non encore reçue. Poste C. Payri « gelé » jusqu'au 1/11/2008.

- 3.3 Conventions d'accueil au centre hospitalier de la Polynésie française de deux enseignants-chercheurs.

CA ou plutôt CS ?? Demandes de Nelly Shmitt et Marina Demoy-Schneider.

POINT 4 : Utilisations et transformations des emplois vacants, et création des emplois IATOS pour septembre 2007.

Les DDs seront conviés à la réunion des chefs des service avant proposition à la CPE.

POINT 5 : Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

POINT 6 : Scolarité :

- 6.1 Règlements spécifiques des études :
 1. Modifications des maquettes ;
 2. Modalités de contrôle de connaissances.

POINT 7 : Responsabilités pédagogiques et administratives pour l'année universitaire 2006/2007 :

- 7.1 Liste des responsables pédagogiques (modifications) ;
- 7.2 Primes administrative et pédagogique.

Les fonctions ouvrant droit aux primes et le CA restreint émet ensuite un avis à l'attention de la Présidente sur d'éventuelles modification de montants et la liste nominative.

POINT 8 : Formation Continue :

- 8.1 Liste des responsables pédagogiques (modifications) ;
- 8.2 Licences professionnelles : demande d'habilitation :
 - « Hôtellerie et tourisme, management des complexes hôteliers de loisirs (ressorts) ».
 - « Environnement et développement durable en Océanie et en Polynésie française ».
- 8.3 Responsabilités pédagogiques
- 8.4 Nouvelles formations

POINT 9 : Propositions des étudiants.

A préciser par les étudiants rapidement. Il faudra refaire des élections pour les représentants étudiants au CA avant le CA de Décembre.

POINT 10 : Nomination d'un représentant de l'université au conseil d'administration (ou d'orientation) de T.N.T.V..

Courrier du Directeur demandant à la Présidente de nommer un représentant (anciennement il s'agissait d'un étudiant depuis très longtemps). Proposition de la Présidente : Ludovic Echalié qui est actuellement en charge des aspects juridiques et, pour partie, de la communication.

POINT 11 : Campus numérique :

- 10.1 Rétribution des personnels assurant le fonctionnement des jurys d'examen LLSH, mention sciences, en ligne.

Déjà voté au dernier CA sur la base des taux pratiqués en métropole pour la correction et la participation au jury. Le responsable de la formation demande la reconduction des taux précédant en y ajoutant une rémunération pour la préparation des sujets. On pourrait considérer que la rémunération de rédaction des sujets est incluse dans la correction.

POINT 12 : Information :

- égalité des chances.

POINT 13 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

74 000 Euros reçus suite à notre réponse à l'appel d'offre Ministériel. Réunion Lundi 9h00 salle des profs avec les DDs pour décider de la répartition de la somme entre 2006 et 2007.

POINT 14 : Questions diverses.

22/08/2006

Prochaine réunion de Bureau le Jeudi 31 Août à 9h00.

Durée : 3h30.